

DECRET N° : 2000-199 DU 24 AOUT 2000

**Portant inscription au tableau
d'avancement des Officiers des
Forces Armées Congolaises.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Visas :

DCF

DGAF

DBF

DGAF

DGAF

MDN

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la Loi n° 17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du CONGO ;

Vu la Loi 11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;

Vu l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970, portant Statut Général des cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu l'Ordonnance n° 2/72 du 19 janvier 1972, portant intégration des services de sécurité au sein de l'Armée ;

Vu l'Ordonnance 11/76 du 12 août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 ;

Vu le décret n° 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;

Vu le Décret 74/355 du 28 septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;

Vu le Décret 84/936 du 25 octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le Décret 84/938 du 25 octobre 1984, portant organisation de la structure du cabinet du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le Décret 99/1 du 12 janvier 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Instruction Ministérielle n° 002/MDN/DIE du 02 juillet 1991 telle que modifiée par l'Instruction Ministérielle n° 00048/MDN/FAC/DIE du 30 novembre 1993 sur l'avancement à titre Ecole ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1996 (Régularisation)

AVANCEMENT ECOLE
POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT
SCIENCES ECONOMIQUES

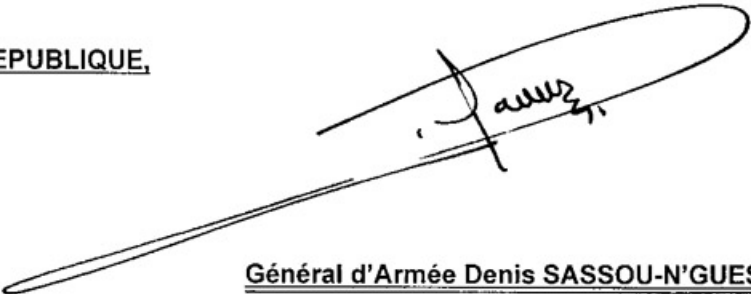
Aspirant **DZANGUE-OBANDZA/Adan Freddy Armel**

CS.

Article 2 : Le Ministre à la Présidence, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au journal officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera~~ /.

Fait à Brazzaville, le 24 Août 2000

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



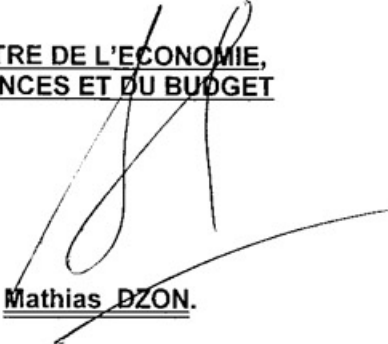
Général d'Armée Denis SASSOU-N'GUESSO.

LE MINISTRE A LA PRESIDENCE
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE



ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET



Mathias DZON.